



**COMITÉ SUR LES FRAIS D'ADHÉSION
RAPPORT AUX MEMBRES
ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE DE RCA
29 JANVIER 2023**

Participants à la réunion du comité sur les frais d'adhésion :

MEMBRES DU COMITÉ

Daphne Dumont, Région Atlantique
Zahoor Chughtai, Québec
Doug Diet, Ontario
Walter Benko Ontario
Richard Galway, (président) Région des Prairies
Kate Rutherford, Colombie-Britannique
Vince Amodeo, Colombie-Britannique

MEMBRES D'OFFICE

Carol Purcer, présidente
Tom Hawker, administrateur, Trésorier

SOUTIEN DU PERSONNEL DE RCA

Terry Dillon, chef de la direction
Sid Murdoch, secrétaire
Jen Fitzpatrick, directrice des partenariats et du développement du sport

Contexte des recommandations

Le comité sur les frais d'adhésion de RCA a été convoqué conformément aux articles 8.1 et 8.2 des règlements administratifs de RCA. Un président a été dûment élu dans le cadre de la première réunion le 28 octobre 2022. Les procédures, le calendrier et les informations dont le comité aura besoin ont été déterminés.

Le comité s'est réuni à nouveau le 18 novembre 2022 pour examiner et discuter sur un dossier complet d'informations financières, de données sur les activités des participants et d'autres informations pertinentes. Après une troisième réunion le 25 novembre 2022, conformément à l'article 8.4 des règlements administratifs de RCA, le comité a formulé ses recommandations au conseil d'administration de RCA, comme indiqué ci-dessous.

Le comité est convaincu qu'il a reçu une divulgation complète des informations financières pertinentes et appropriées et des autres informations qu'il a demandées, afin de soutenir sa prise de décision.

Pour faire sa recommandation au conseil d'administration de RCA, le comité sur les frais d'adhésion a tenu compte des éléments suivants :

- Conformément à la recommandation de l'année dernière, les frais de participation 2022-2023 ont été fixés à 25 \$ par personne, les frais de siège de régates à 3,65 \$ par événement, les frais d'adhésion des clubs à 416 \$, les frais d'adhésion des associations provinciales d'aviron à 728 \$ et les associations spéciales d'aviron et les organisations associées à 520 \$. Cela représente un ajustement de l'inflation de 4 % par rapport à l'année précédente.
- L'activité des membres et des participants a été passée en revue. Il reste encore du chemin à parcourir, mais il est gratifiant de constater qu'un rebond significatif se produit après les difficultés de l'expérience COVID-19. La majorité des participants s'inscrivent au cours des six premiers mois de l'exercice financier (du 1er avril au 30 septembre) et le total du semestre 2022-2023 dépasse déjà celui de l'année 2021-2022 (10 650 contre 10 170) et se rapproche de celui de l'année 2019-2020 (11 861). Cependant, le nombre de droits de place payés (du 1er avril au 30 septembre 2022), bien qu'ayant plus que doublé par rapport à l'année complète 2021-2022, ne représente encore que la moitié du nombre de l'année complète 2019-2020. Bien que la croissance du nombre de régates sanctionnées entre 2021-2022 et 2022-2023 (36 à 71, au 28 octobre 2022) puisse expliquer ce changement, il n'y a eu que 24 % de régates sanctionnées en plus en 2019-2020 (88 contre 71), ce qui indique que moins de sièges par régates ont été remplis en 2022-2023 qu'en 2019-2020. Nous espérons que le calendrier des régates sera complet en 2023-2024 et que les participants retrouveront le confort de la compétition.
- Les états financiers historiques des opérations ont été examinés (jusqu'en 2019), y compris un budget révisé pour l'année en cours 2022-2023. Une source détaillée des fonds a aussi été fournie, soulignant les différentes sources de financement. La majeure partie du financement de l'organisme provient de Sport Canada et du Comité olympique canadien. Les frais d'adhésion représentent environ 7 % des revenus totaux au cours d'une année « normale » et seulement environ 20 à 30 % du financement du développement et des opérations du sport national. Cette variation résulte du financement reçu de façon irrégulière pour des initiatives discrètes particulières telles que le Sport sécuritaire ou Le sport communautaire pour tous. Il est donc clair qu'un effet de levier très important est obtenu pour les revenus des frais d'adhésion.
- Bien que les règlements administratifs exigent que les frais d'adhésion soient examinés et proposés chaque année, le comité a répété ces trois dernières années la recommandation selon laquelle les augmentations de l'ajustement au coût de la vie doivent être ajoutées chaque année de manière systématique (sauf circonstances imprévues), afin d'éviter des augmentations plus importantes à l'avenir. L'année dernière, cette recommandation a finalement été invoquée. Avant l'année en cours (2022-2023), il était clair que l'inflation avait considérablement augmenté, et le comité a recommandé une augmentation générale de 4 % des frais d'adhésion, ce qui a été approuvé par les membres. Par la suite, les chiffres de Statistique Canada ont montré que le taux d'inflation moyen pour la période du 1er avril 2021 au 30 mars 2022 était de 4,5 %. Bien entendu, toute modification des frais d'adhésion est décalée d'un an par rapport à l'inflation, de sorte que son effet se fait pleinement sentir pendant un an avant tout

rééquilibrage. Il est de notoriété publique que l'inflation a encore augmenté. Pour la période de six mois allant d'avril à septembre 2022, la moyenne de Statistique Canada était de 7,35 %. Par conséquent, aussi difficile que cela puisse être après le changement de l'année dernière, le comité estime qu'il est nécessaire de proposer à nouveau une augmentation, mais de 5 %, et non le montant total de l'inflation. Tout en cherchant à maintenir le soutien aux initiatives de notre organisation, cela impose au conseil d'administration de Rowing Canada Aviron la responsabilité de gérer tout manque à gagner.

RECOMMANDATIONS :

Le comité des frais d'adhésion recommande un ajustement d'environ* 5 % des frais de participation de base (25 \$ à 26,25 \$) et des frais de siège (3,65 \$ à 3,85 \$) qui, bien qu'insuffisant pour suivre pleinement l'inflation, vise à en limiter les répercussions. L'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la période de six mois allant du 1er avril 2022 a connu une augmentation moyenne de 7,35 %, ce qui est non seulement beaucoup plus important que ce qui est proposé, mais qui a aussi déjà une incidence sur RCA.

Le comité des frais d'adhésion recommande aussi une augmentation d'environ* 5 % des frais d'adhésion des clubs (de 416 à 440 \$), des frais d'adhésion des associations spéciales/des organisations associées (de 520 à 545 \$) et des frais d'adhésion des associations provinciales d'aviron (de 728 à 765 \$).

*Certains de ces chiffres ont été légèrement arrondis.

Motion :

Que le comité des frais d'adhésion de RCA 2022 recommande d'apporter un ajustement d'environ 5 % à l'ensemble des frais d'adhésion pour le prochain exercice financier : 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Les frais d'adhésion suggérés sont les suivants : Frais de participation 26,25 \$, Frais de siège 3,85 \$, Frais d'adhésion des clubs 440 \$, Frais d'adhésion des associations spéciales/organisations associées 545 \$, et Frais d'adhésion des associations provinciales d'aviron 765 \$.

Proposé par : Richard Galway

Appuyé par : Zahoor Chughtai

Le comité des frais d'adhésion souhaite aussi porter la déclaration et la recommandation suivantes à l'attention des membres.

Le 1er avril 2023, cinq années se seront écoulées depuis l'introduction du nouveau modèle de frais des participants RCA et le comité sur les frais d'adhésion estime qu'il est temps de réfléchir aux avantages et aux défis qu'il présente pour les membres et les participants. Le comité est conscient qu'aucun modèle ne sera considéré comme parfait pour toutes les occasions, mais il soutient le concept d'un examen périodique pour explorer les possibilités d'améliorer l'utilité tout en respectant les objectifs financiers nécessaires.

Par conséquent, le comité des frais d'adhésion recommande que RCA examine, par le biais d'une consultation structurée avec les membres et d'une rétroaction de ces derniers, si le modèle actuel de frais de participation soutient adéquatement et efficacement nos membres dans leurs efforts pour maintenir et développer leur participation à l'aviron. Cette étude doit être entreprise dans le but de trouver des possibilités de mieux adapter ce système aux besoins des membres. Le Comité reconnaît et met en garde contre le fait qu'un tel effort ne produira pas nécessairement un changement, mais croit néanmoins que cet effort doit être fait.

Richard Galway
Président du comité des frais d'adhésion de RCA
29 novembre 2022